



Information concernant ma demande de regroupement familial

Par **chablis**, le **15/11/2010** à **19:11**

Bonjour, rnAprès avoir reçu l'accord au regroupement familial de la part de la préfecture de seine et marne, j'ai reçu un courrier de l'office de l'immigration qui m'informe que mon dossier à été transmis au consulat général de france du Bénin en vue de la délivrance des visas pour ma femme et mon fils, le courrier est daté du 15/09/2010, hors à ce jour ma famille n'a toujours pas reçu de visas et il m'est impossible de savoir où en est ma demande de plus le consulat devait contacter ma famille et toujours pas de nouvelle, pouvez vous me dire si ce délai d'attente est normal et comment faire pour avoir des informations sur la suite de ma demande. Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

Par **mimi493**, le **15/11/2010** à **19:17**

Votre femme a été au consulat faire sa demande de visa long séjour ?

Par **chablis**, le **16/11/2010** à **21:31**

Oui, elle était au consulat de France au Bénin accompagnée de mon fils, après réception d'un coup de fil du service étrangers au Bénin; depuis bientôt onze mois qu'on leur a retiré les passeports et l'argent du visa en leur précisant qu'ils doivent attendre pour recevoir le long séjour. rnDepuis ce temps, on ne les a plus rappelés jusqu'à ce que j'ai reçu mes deux courriers (Préfecture et OFII pour accord favorable) que je leur ai faxés afin qu'ils se

présentent de nouveau au consulat; à ma grande surprise elle n'a pas reçu les passeports jusqu'à ce jour; elle y est retournée 2 fois de suite mais à chaque fois on lui dit " Madame, on va vous rappeler ".
Du coup ma femme est troublée car elle souffre de goitre ce qui lui amène la palpitation fréquente; tout ceci agit sur la psychologie de notre garçon qui n'a que 9 ans.
Moi même étant handicapé je ne comprend plus rien; aidez-moi s'il vous plait.
Je ne sais où passer les fêtes de Noël et du Nouvel An; je suis embarrassé.